

Carburants : le transport routier en danger, l'OTRE demande des mesures d'urgence

Face à la hausse rapide du prix des carburants, l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) alerte de nouveaux sur les conséquences immédiates pour les entreprises du transport routier et appelle le Gouvernement à mettre en place sans attendre des mesures de soutien adaptées.

Dans un communiqué de presse datant du 12 mars 2026, le Gouvernement annonce qu'« *à la demande du Premier ministre, les ministres Roland Lescure, Serge Papin et Maud Bregeon ont demandé aux distributeurs de se mobiliser pour que les prix à la pompe reflètent, dans un délai rapide, les baisses des cours mondiaux.* »

Le secteur du **transport routier de marchandises** constitue un maillon stratégique de l'économie nationale. Sans lui, les stations-service ne seraient plus approvisionnées en carburant, les commerces ne pourraient plus être livrés et l'ensemble des chaînes logistiques serait rapidement paralysée.

Le **transport routier de voyageurs** joue assurément un rôle essentiel dans la mobilité quotidienne des Français, en particulier dans de nombreux territoires où il représente une solution indispensable de déplacement, tant pour les trajets du quotidien que pour ceux des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le **transport sanitaire** constitue un maillon incontournable de la chaîne de santé, en assurant chaque jour le transport de milliers de patients vers les établissements de soins et en contribuant au bon fonctionnement du système hospitalier.

Le transport routier est donc un secteur absolument vital au fonctionnement du pays et à la continuité des services essentiels.

La hausse actuelle du prix des carburants devient insupportable pour les nombreuses TPE, PME et ETI du secteur et met en grande difficulté, voire en péril, un grand nombre d'entre elles.

Face à cette situation préoccupante et **si les demandes du Gouvernement n'étaient pas suivies d'effets significatifs rapides, l'OTRE formule quatre demandes de mesures immédiates :**

- Elle appelle le Gouvernement à mettre en place **des mesures d'aide directe aux entreprises du transport routier**, à l'image de celles instaurées en 2022 à la suite du

conflit russo-ukrainien, à savoir **une aide forfaitaire par véhicule et une remise à la pompe tant que les prix n'auront pas retrouvé leur niveau initial,**

- Elle demande **que les encours carburants** — c'est-à-dire le montant maximal de carburant qu'un transporteur peut consommer avant de régler sa facture — **soient déplafonnés ou garantis par l'État.** À défaut, de nombreuses entreprises pourraient se retrouver dans l'incapacité d'alimenter leurs véhicules, avec des conséquences directes sur l'ensemble des chaînes de transport,
- Elle demande à l'État de **renforcer les contrôles et les sanctions** dans l'objectif de mieux faire respecter **des délais de paiement** à 30 jours ainsi que **l'application effective de l'indexation gazole** dans les contrats commerciaux.
- **Elle sollicite parallèlement le Comité National Routier (CNR) afin que les indices qu'il publie soient actualisés tous les quinze jours.** Cette mesure permettrait aux entreprises de transport d'ajuster leur facturation à la quinzaine et de réduire l'impact immédiat des augmentations du prix du carburant,

« Le transport routier est un secteur vital pour notre économie et pour la vie quotidienne des Français. Nos entreprises, majoritairement des TPE et des PME, ne peuvent absorber seules une telle flambée du prix des carburants. Sans mesures rapides et concrètes, certaines d'entre elles pourraient se retrouver dans l'incapacité de faire rouler leurs véhicules. Il est donc indispensable que l'État prenne des mesures d'urgence pour soutenir le secteur et garantir la continuité de l'approvisionnement du pays. » - Alexis GIBERGUES, Président de l'OTRE.

À propos de l'OTRE

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110.000 salariés.